

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

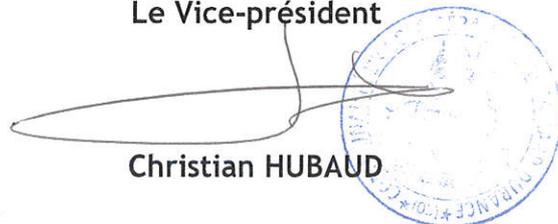
- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17 juillet 2020, visée en Préfecture le 30 juillet 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance par fusion-extension ;
- **Considérant** que lors de l'accident du 20.7.2023, un bus a été endommagé par un véhicule ;
- **Considérant** que l'assurance AXA a procédé au versement de la somme de 1005.97 € en règlement de ce sinistre, ce qu'il y a lieu d'accepter ;
- **Considérant** que cette indemnisation est en adéquation avec le préjudice subi par la Communauté d'Agglomération ;

DECIDONS

- **Article 1** : D'accepter l'indemnisation de l'assurance d'un montant de 1005.97€ en règlement du sinistre du 20.7.2023.
- **Article 2** : Les crédits correspondants seront affectés sur l'imputation 7788 budget 04.
- **Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 20 novembre 2023

Le Vice-président



Christian HUBAUD

Transmis en Préfecture le : 20 NOV 2023
Publié ou notifié le : 20 NOV 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_11_82
Objet :	Décision d'acceptation d'indemnisation de l'assurance d'un montant de 1005.97 ? en règlement du sinistre du 20.7.2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-200067825-20231120-D2023_11_82-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20231120-D2023_11_82-AI-1-1_0.xml	text/xml	942 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3508.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20231120-D2023_11_82-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 novembre 2023 à 17h24min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 novembre 2023 à 17h24min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2023 à 17h24min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2023 à 17h24min29s	Reçu par le MI le 2023-11-20